



LA SCIENCE COMME BOUSSOLE

CONTEXTE

Surfrider Foundation Europe agit depuis plus de 30 ans pour protéger l'océan. Chaque année, des milliers de citoyens, d'associations, d'entreprises et de scientifiques participent à la collecte de données sur les déchets aquatiques, permettant de mieux comprendre leurs origines et leurs impacts.

En 2025, Surfrider a mené plusieurs programmes scientifiques et de sciences participatives qui ont permis d'analyser la quantité, la nature et la répartition des déchets retrouvés sur les plages et les berges des rivières en Europe.

- Les Initiatives Océanes permettent à n'importe qui de collecter et quantifier 30 types de déchets.
- Biomédia recueille des données opportunistes sur la présence et le type de biomédia.
- Les protocoles Oskar/DCSMM surveillent des sites de 100 mètres chaque saison avec une classification détaillée de 251 catégories de déchets en plage et rivière.

L'ensemble des données est utilisé à différentes échelles (locale, nationale et européenne) pour améliorer les connaissances scientifiques sur le sujet. Ces informations servent également aux équipes de plaidoyer pour influencer les décideurs politiques et interpeller les industriels, afin d'agir directement à la source de la pollution et promouvoir des réglementations plus strictes en faveur de l'environnement.

Ce rapport met en lumière les résultats de ces actions et souligne l'importance de l'engagement collectif. Chacun, à son échelle, peut contribuer à préserver l'environnement et l'océan.



GRANDS CHIFFRES

799

NOMBRE
D'ACTIONS
AVEC
QUANTIFICATIONS



1 372 050

NOMBRE DE DÉCHETS



395 KM

DISTANCE ANALYSÉE



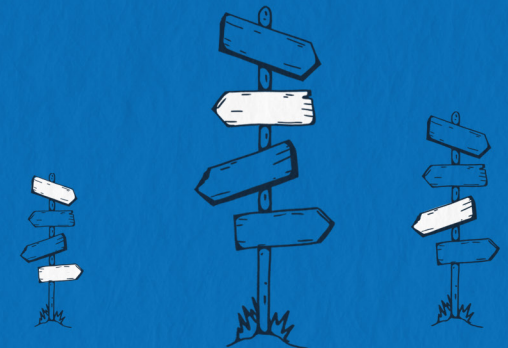
17 172

NOMBRE DE PARTICIPANTS



347/100M

NOMBRE DE DÉCHET / 100M

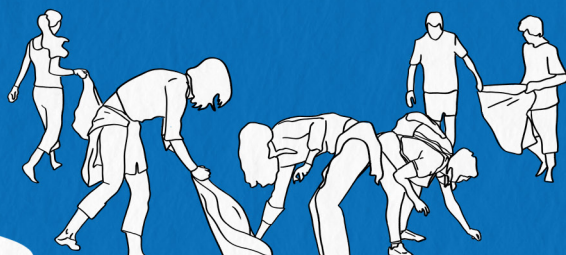


LOCALISATION DES ACTIONS



- 1 Atlantique Nord 3%
- 2 Mer Baltique 0,4%
- 3 Manche- Mer du Nord 31%
- 4 Golf de Gascogne 41%
- 5 Mer Noire 1,5%
- 6 Méditerranée Ouest 16,5%
- 7 Méditerranée Est 0,5%
- 8 Cote Ibérique 6%
- 9 Océan Indien 0,1%

100%



TOTAL DES DÉCHETS QUANTIFIÉS : VIA LES INITIATIVES OCÉANES

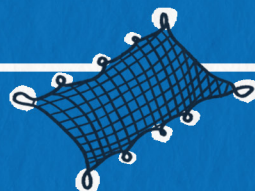
TOP
10



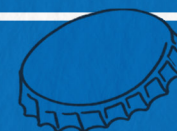
1. Mégots de cigarette :
587 514



2. Fragments de plastiques
non identifiables :
84 756



3. Pêche : filets et cordages :
55 505



4. Capsules en métal :
47 776



5. Sacs plastique :
45 491



6. Fragments de verre :
37 821



7. Fragments de
polystyrène :
33 652



8. Emballages snack,
sucreries :
27 694



9. Emballages alimentaires :
25 360



10. Bouchons de bouteilles
25 250

Déchets conchyliques : 9 149

Canettes : 9 117

Cotons tiges : 9 071

Bouteilles plastiques boissons < 50cl : 9 026

Fragments de métal : 7 224

Bouteilles en verre : 6 247

Bâtons de sucettes : 6 128

Bouteilles plastique boissons > 50 cl : 5 474

Fragments textiles : 4 854

Lingettes nettoyantes : 4 642

Tampons et applicateurs : 3 576

Gobelets plastiques : 4 237

Pailles : 3 536

Lignes de pêche / Hameçons : 3 360

Emballages médicaments : 2 185

Cartouches de chasse : 2 041

Couverts plastiques pique-nique : 1 767

Jouets : 1 612

Bouteilles plastiques (hors boissons) : 1 424

Briquets : 1 349

Chaussures : 1 052

Ballons de baudruche : 903

Touillettes : 583

Assiettes plastique pique-nique : 579

Pneus : 259

Masques à usage unique : 252

OSPAR (PLAGE/RIVIÈRE)

EN 2025, 9 SITES RÉPARTIS EN FRANCE ET EN ESPAGNE ONT ÉTÉ SUIVIS DANS LE CADRE DE SUIVI SCIENTIFIQUE.

LES CRITÈRES À RESPECTER :

- 1 SITE = UNE ZONE DE 100M DE LONG
- 4 COLLECTES DANS L'ANNÉE SUR LE SITE
- QUANTIFICATION AVEC UN PROTOCOLE DE 251 CATÉGORIES

NOMBRE DE DÉCHETS QUANTIFIÉS : 11 860

EN MOYENNE : 349 DÉCHETS / 100M SUR LES SITES ÉTUDIÉS



ORIGINE DES DÉCHETS

PLASTIQUE À USAGE UNIQUE ET FRAGMENT NON IDENTIFIABLE

LITTORAL

60% des déchets quantifiés

25% des déchets quantifiés

INTÉRIEUR
DES TERRES

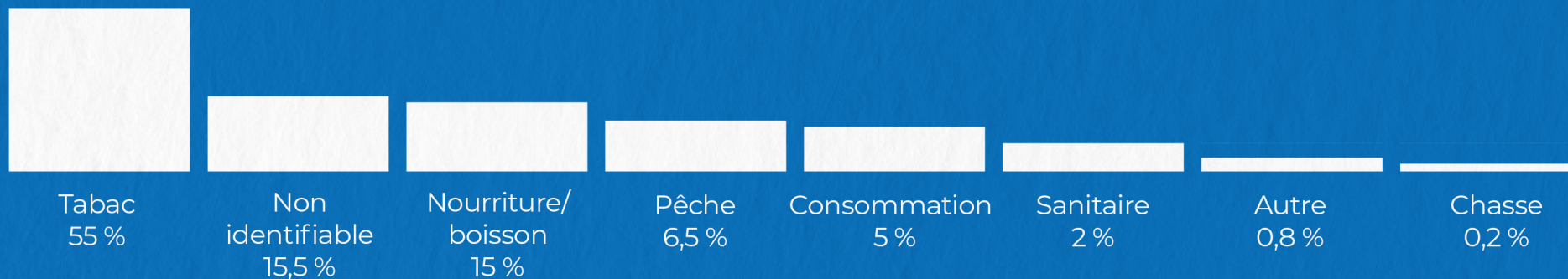
85% des déchets quantifiés

10% des déchets quantifiés

PLASTIQUE À USAGE UNIQUE
77% DES DÉCHETS QUANTIFIÉS

FRAGMENTS DE PLASTIQUE
NON IDENTIFIABLES
18% DES DÉCHETS QUANTIFIÉS

RÉPARTITION PAR USAGE DES DÉCHETS QUANTIFIÉS :



BIOMÉDIA

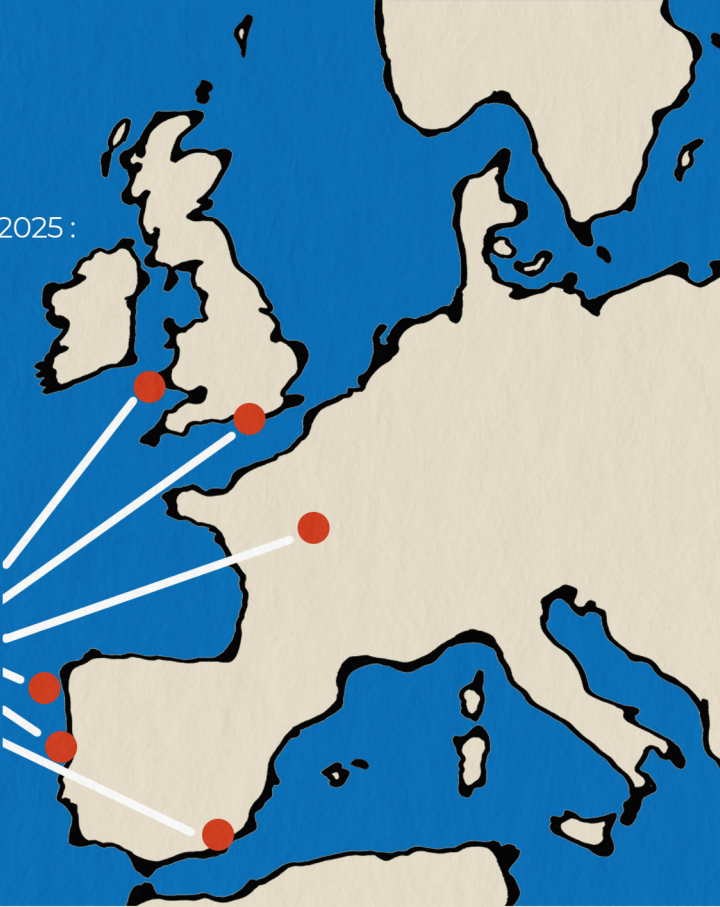
Il s'agit d'objets en plastique utilisés comme support pour des bactéries afin de dégrader la matière organique lors des étapes d'épuration des eaux usées.

Lors de crues, d'orages intenses, de fortes périodes touristiques générant des flux importants d'eau ou lors de dysfonctionnements des infrastructures, les biomédia peuvent se retrouver déversés dans l'environnement.

7 197 biomédia ont été retrouvés et quantifiés en 2025.

Des biomédias ont été retrouvés sur les plages et berges de 122 communes.

6 pollutions identifiées en Europe en 2025 :



- Swansea (Angleterre)
- Eastbourne (Angleterre)
- Dammarié les lys (France)
- Ría de Arousa (Espagne / Galice)
- Matosinhos (Portugal)
- Cartagène (Espagne)

 Vous en retrouvez sur la plage ou une berge ? signalez nous leur présence ici : <https://biomedia.surfrider.eu/temoigner-pollution-biomedia/>

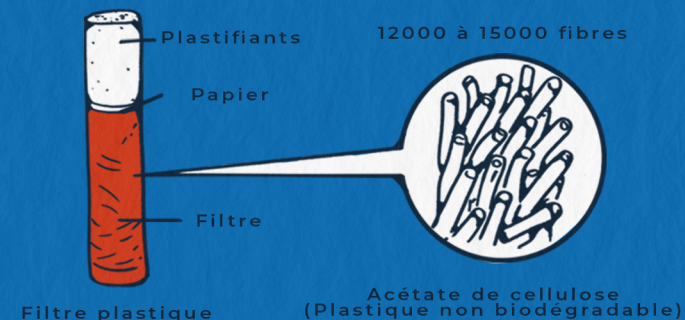
TABAC

Des mégots de cigarette sont retrouvés dans 94% des collectes.
880 041 mégots ont été quantifiés en 2025.

1 mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 1000L d'eau
Jusqu'à 7000 substances chimiques sont contenues dans le mégot.

Les déchets liés au tabac, et en particulier les mégots de cigarette, sont parmi les déchets les plus retrouvés dans l'environnement et les milieux aquatiques.

La responsabilité des producteurs de tabac est donc clairement interrogée : il est scientifiquement établi que ces filtres n'apportent aucun bénéfice pour la santé, tout en étant de véritables poisons pour l'environnement.



Dans ce contexte, Surfrider mène une campagne en faveur de l'interdiction des filtres de cigarette, ainsi que des poches de nicotine et des puffs, deux sources de pollution plastique à usage unique en forte expansion. Cette revendication est défendue au niveau européen dans le cadre de la directive sur les plastiques à usage unique, en écho à notre plaidoyer international sur le traité plastique.



PELLETS



Il s'agit de la matière première permettant aux industriels de fabriquer des objets en plastique.

La pollution peut être occasionnée durant la manipulation des granulés de plastique industriels (GPI), le transport (maritime et terrestre) ou encore le stockage. Le vent et la pluie participent ensuite à leurs dispersions, car ils sont très légers.

En 2025

Plomeur (France)
La Test de Buch (France)
Tarragone (Espagne)



Victoire :

En 2025, l'adoption de la réglementation européenne sur les granulés plastiques industriels marque une avancée majeure dans la lutte contre les pollutions industrielles. Elle reconnaît enfin l'ampleur des pertes de pellets et leurs impacts sur l'environnement. Les acteurs de la chaîne de valeur du plastique sont désormais responsabilisés et devront mettre en place des mesures de prévention, ainsi que des actions de nettoyage en cas de déversement. Cette adoption constitue une victoire collective : elle démontre le rôle clé des données de terrain et de la mobilisation citoyenne pour faire évoluer les politiques publiques.

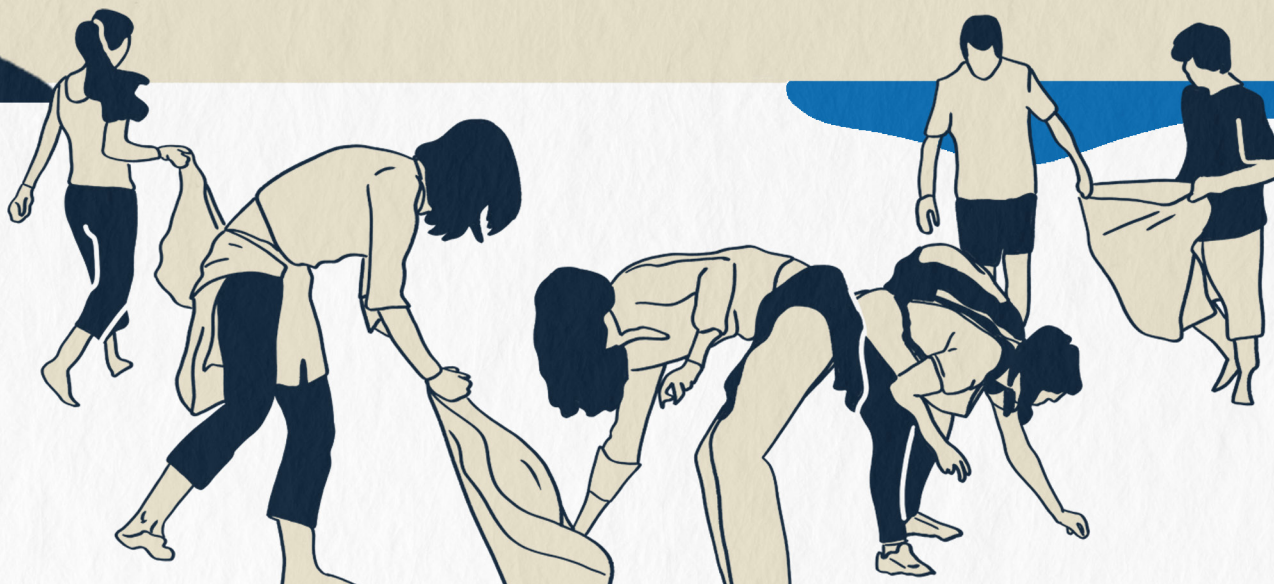
L'ENGAGEMENT DE TERRAIN

Les données présentées dans ce rapport existent grâce à l'engagement de milliers de bénévoles. En 2025, ils et elles se sont mobilisé-es partout en Europe (et au delà) pour collecter et quantifier les déchets, transformant chaque action de terrain en un levier concret pour la protection de l'océan. Leur implication est le moteur de l'action de Surfrider, sans eux rien ne serait possible.

En 2026, quel enjeu législatif ? La révision de la Directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM).

Envie de passer à l'action pour l'océan ?

Il est possible de s'engager aux côtés de Surfrider à travers l'un de nos trois programmes : Initiatives Océanes, Biomédia ou OSPAR et de transformer l'engagement citoyen en impact concret. Collecte de déchets, production de données ou contribution à la science citoyenne : chacun peut trouver sa place.



Contactez nous : citizenscience@surfrider.eu



SURFRIDER
FOUNDATION



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA). Ni l'Union européenne ni la CINEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Soutenu par

